

Le 2 décembre 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2019 de la Municipalité Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le deuxième jour de décembre deux mille dix-neuf à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2
M. Denis Blier, conseiller siège no 3
Mme Jénilie Demers, conseillère siège no 4
M. Pascal Brulé, conseiller siège no 5
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 04 novembre 2019
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Calendrier des séances du conseil municipal – année 2020
- 8.0 Fermeture du bureau municipal – périodes des fêtes
- 9.0 Paiement des comptes de fin d'année
- 10.0 Comité de développement économique
- 11.0 Frais de déneigement
- 12.0 Assurances municipales
- 13.0 Entente Croix-Rouge
- 14.0 Téléphonie IP Hébergée – Regroupement intermunicipal de la MRC de l'Érable – Appel d'offres public – Délégation à la MRC
- 15.0 Servitude pour une virée à des fins de déneigement et d'entretien des chemins publics
- 16.0 Comptes à payer
- 17.0 Varia
- 18.0 Questions de l'assemblée
- 19.0 Levée de la séance

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Madame Sandie Roux fait fonction de secrétaire.

R19-12-145
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

R19-12-146
Intervertir
Les points

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R19-12-147
Procès-verbal
Du 4 novembre

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019.

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit approuvé et signé.

Le 2 décembre 2019

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois.

R19-12-148
Calendrier des
Séances du conseil

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020, qui débiteront à 20h00 :

- 13 janvier à 20h00
- 3 février à 20h00
- 2 mars à 20h00
- 6 avril à 20h00
- 4 mai à 20h00
- 1 juin à 20h00
- 6 juillet à 20h00
- 10 août à 20h00
- 8 septembre (mardi) à 20h00
- 5 octobre à 20h00
- 2 novembre à 20h00
- 7 décembre à 20h00

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

R19-12-149
Fermeture bureau
Période des fêtes

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers que le bureau municipal sera fermé du 20 décembre 2019 à midi jusqu'au 3 janvier 2020 inclusivement.

ADOPTÉE

R19-12-150
Paiement des comptes
De fin d'année

Il est proposé par Monsieur Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la secrétaire - trésorière à payer tous les comptes avant le 31 décembre 2019 afin de fermer l'année financière.

ADOPTÉE

R19-12-151
Comité de
développement

Il est proposé par Madame Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le dépôt d'une somme de vingt mille dollars (20 000\$) dans le compte du Comité de développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

R19-12-152
Frais de déneigement

Il est proposé par Monsieur Pascal Brûlé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture suivante :

Le premier versement pour le déneigement des cours municipales des édifices municipaux et des accès aux points d'eau à Canneberge Côté & Bradette au montant de trois mille cent douze dollars et cinquante sous (3 112.50\$), taxes en sus;

ADOPTÉE

Le 2 décembre 2019

R19-12-153
Renouvellement
Assurance municipales

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'assurance couvrant les véhicules, les édifices de la municipalité, ses biens et sa responsabilité se termine le 31 décembre 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler le contrat d'assurance auprès de Promutuel Assurance Chaudières-Appalaches, société mutuelle d'assurance générale pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, pour un montant de vingt mille trois cent quatre-vingt dollars (20 380.00\$), taxes en sus;

QUE ce montant soit prévu et payable au budget 2020.

ADOPTÉE

R19-12-154
Renouvellement
Entente Croix-Rouge

Il est proposé par Madame Jénilie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers ;
Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes convient d'une entente écrite avec la Croix-Rouge pour une période de trois (3) ans, soit du 01 avril 2020 au 31 mars 2023;

Que la municipalité verse une contribution d'un montant de cent soixante dix dollars (170.00\$) pour chacune des années de l'entente.

ADOPTÉE

R19-12-155
Téléphonie IP hébergée
Appel d'offres public

ATTENDU QUE la résolution R19-11-138 a déjà été accepté à la séance régulière du 4 novembre 2019;

ATTENDU QU'il y a une modification dans le mode de passation de contrat;

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes fait partie intégrante du regroupement intermunicipal de la MRC de L'Érable dans le cadre d'un contrat en téléphonie IP hébergée se terminant le 29 février 2020;

ATTENDU QU'il y a lieu d'octroyer un nouveau contrat à compter du 1^{er} mars 2020;

ATTENDU QUE la MRC effectuera un appel d'offres public pour les municipalité membres du regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes demeure dans le regroupement intermunicipal en vue du prochain contrat en téléphonie IP hébergée;

QUE le conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes délègue à la MRC de L'Érable la responsabilité de procéder à un appel d'offres public et à l'octroi du contrat en téléphonie IP hébergée;

QUE la durée du contrat à intervenir avec le soumissionnaire retenu soit de trois ans avec option de renouvellement pour deux années supplémentaires.

ADOPTÉE

R19-12-156
Servitude Virée
Chemin du Rang 1

CONSIDÉRANT le plan soumis par l'arpenteur André Lemieux pour la servitude à acquérir sur les lots 4 890 229 et 4 890 230 pour une virée à des fins de déneigement et d'entretien des chemins publics sur le Chemin du Rang 1 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce plan est conforme aux besoins de la municipalité et que les propriétaires des dits lots 4 890 229 et 4 890 230 consentent à offrir cette servitude, et ce, gratuitement;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers;

D'ACCEPTER le plan de servitude proposé par l'arpenteur André Lemieux démontrant une servitude à acquérir pour une virée à des fins de déneigement et d'entretien des chemins publics sur le Chemin du Rang 1 de la municipalité;

DE mandater la firme Provencher, Blanchette, notaires inc. pour exécuter les travaux juridiques relatifs à cette servitude`

D'autoriser le maire Jocelyn Bédard et la directrice générale Sandie Roux à signer les documents relatifs à cette servitude.

ADOPTÉE

Le 2 décembre 2019

R19-12-157
Comptes à payer

Il est proposé par Madame Jénilie Demers et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cent vingt-quatre mille cent quatre-vingt-cinq dollars et vingt-quatre sous (124 185.24\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia

Aucun point

La période des questions s'ouvre à 20h21 et se termine à 20h27.

R19-12-158
Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Denis Blier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h27.

ADOPTÉE

-

MAIRE

Directrice générale / secrétaire trésorière

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

-

Initiales